

DIVERS - Informations sur les décisions prises par Madame la Présidente

I. Informations sur les décisions prises par Madame la Présidente

036-2020- SYMAGEV – Constitution de servitude de passage au profit de la parcelle AD 332 faisant l'objet d'une vente par le Symagev – Zone d'activité du Crêt à Lugrin.

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017,

Dans le cadre de la vente par le Symagev d'une parcelle, située dans la zone d'activités du Crêt à Lugrin, il est nécessaire de constituer une servitude de passage permettant l'accès à cette parcelle.

La présidente doit ainsi autoriser la constitution d'une servitude de passage à tous usages réelle et perpétuelle sur les parcelles AP 297, 320, 338, sises à Lugrin, appartenant à la communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance, correspondant au tracé de la voirie existante, dans les termes et conditions d'usages en pareille matière, au profit de la parcelle AD 332 devant faire l'objet d'une vente par le SYMAGEV, et autorise à régulariser ladite servitude.

La présidente de la CCPEVA :

- **AUTORISE la constitution d'une servitude de passage à tous usages réelle et perpétuelle sur les parcelles AP 297, 320, 338, sises à Lugrin, appartenant à la communauté de communes pays d'Évian vallée d'Abondance, correspondant au tracé de la voirie existante, dans les termes et conditions d'usages en pareille matière, au profit de la parcelle AD 332 devant faire l'objet d'une vente par le SYMAGEV, et AUTORISE à régulariser ladite servitude.**

037-2020- Environnement - Entretien des zones humides du gavot – Natura 2000 – Budget principal - ATTRIBUTION

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017,

Considérant la nécessité de lancer une consultation relative à l'entretien des zones humides Natura 2000 du Gavot,

Vu le dossier de consultation adressé aux prestataires selon leur demande par mail :

- Chablais Insertion, 105 C route de la Dranse 74500 Publier Amphion
- Léman Initiative Emploi Nature , 135 Chemin de l'Effly, 74140 Sciez

Vu les critères de jugement :

- prix : 100%

Vu la date de remise des offres au 03/07/2020

Vu les offres reçues suivantes :

Le Lien ayant indiqué par mail le 25/06/2020 son impossibilité de répondre à la demande,

L'offre de Chablais Insertion porte sur le montant suivant :

Prestataires	Prix € TTC
Chablais Insertion, 105 C route de la Dranse 74500 Publier Amphion	31 020 €

La présidente de la CCPEVA :

- **ACCEPTE** de signer le marché avec :

➤ **Chablais Insertion pour un montant de 31 020 TTC**

039-2020-COMMANDE PUBLIQUE – Etude d’avant-projet pour la définition d’une solution d’assainissement sur des hameaux des communes de Féternes et Vinzier et renouvellement des canalisations d’eau potable et d’eaux pluviales - CLASSEMENT SANS SUITE

La présente décision concerne le classement sans suite du marché d’étude d’avant-projet pour la définition d’une solution d’assainissement sur des hameaux des communes de Féternes et Vinzier et renouvellement des canalisations d’eau potable et d’eaux pluviales

Vu l'article L.5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017,

Vu l'AAPC du 19/11/19 publié sur le profil acheteur de la collectivité et sur Marché OnLine, pour une étude d'avant-projet pour la définition d'une solution d'assainissement sur des hameaux des communes de Féternes et Vinzier et renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales,

La consultation est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, un nouvel avis d'appel public à la concurrence sera lancé ultérieurement.

La présidente de la CCPEVA décide de :

DECLARER sans suite le marché d’étude d’avant-projet pour la définition d’une solution d’assainissement sur des hameaux des communes de Féternes et Vinzier et renouvellement des canalisations d’eau potable et d’eaux pluviales.

040-2020- COMMANDE PUBLIQUE – BUDGET PRINCIPAL – Mission de MO pour les travaux de création d’une passerelle pour l’aménagement du chemin des bords de Dranse, à Abondance - ATTRIBUTION

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017,

Considérant la nécessité de lancer une mission relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de création de passerelle pour l'aménagement du chemin des bords de Dranse sur la commune d'Abondance,

Vu la seule offre reçue :

- SARL Gillet Topo & Réseaux (GTR), Saint-Paul en Chablais

Le forfait ferme et définitif de la mission est défini comme suit :

Eléments de mission	Total mission H.T.	%
AVP Avant-projet	2 000 €	20
PRO Etude de projet	1 500 €	15
ACT Assistance pour la passation du contrat de travaux	1 500 €	15
EXE Etude d'exécution et de synthèse		
DET Direction de l'exécution des travaux	4 000 €	40
OPC Ordonnancement, pilotage, coordination		
AOR Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement	1 000 €	10
TOTAL GLOBAL	10 000 €	

Le montant prévisionnel des travaux est : 121 861 € HT

La présidente de la CCPEVA :

- **ATTRIBUE ET ACCEPTE de signer le marché, composé d'une tranche ferme, avec la société GTR sur la base d'un montant de 10 000 €HT.**

041-2020- COMMANDE PUBLIQUE – Audit juridique, technique et financier du contrat de DSP pour le méthaniseur - ATTRIBUTION

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2017,

Vu les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Considérant la nécessité de lancer une mission relative à un audit juridique, technique et financier du contrat de DSP pour le méthaniseur avec un rendu de l'étude attendu en septembre 2020,

Vu l'offre du groupement reçue suivante :

- Cabinet Clément & Associés, sur les aspects administratifs et contractuels
- Me Bérange Millanvois, sur les aspects juridiques et contentieux
- Stratorial, sur les aspects financiers
- BG sur les aspects techniques

La présidente de la CCPEVA :

- **ATTRIBUE ET ACCEPTE de signer le marché avec le groupement :**

- Nom du candidat : Groupement Cabinet Clément & Associés (mandataire) – 69006 Lyon
Montant de l'offre : 28 500 €HT